

*Initiatives ministérielles*

les conservateurs et les libéraux au sein du comité s'étaient entendus pour faire éliminer.

Je m'y suis opposé au comité et je m'y oppose encore. J'ai déposé à ce stade du rapport des motions en vue de faire rétablir la disposition voulant qu'il y ait deux vérificateurs dans la Loi sur les banques et les opérations bancaires.

Malgré la complexité actuelle des banques et des opérations bancaires—qui devrait encore être plus grande après l'adoption du projet de loi C-19 et de toutes ces autres lois sur les institutions financières—je ne peux absolument pas comprendre pourquoi on ôterait cet instrument important pour le surintendant des institutions financières.

J'ai fait remarquer lors d'un débat antérieur que le Bureau du surintendant des institutions financières compte en grande partie sur les vérifications externes de ces institutions.

• (1520)

Quand nous parlons des banques, nous parlons en fait des institutions les plus puissantes de la structure économique du pays. Même les banques refusent que soit éliminée la disposition voulant qu'il y ait deux vérificateurs, qui rassure le public quant à la solidité de l'institution. Le public est en effet rassuré à l'idée que les banques sont réglementées et qu'il faut deux vérificateurs.

Je ne crois pas que les membres conservateurs du comité aient pris le temps de consulter le ministre d'État aux Finances avant de prendre position. Ils avaient en fait convenu de faire éliminer cette disposition de la Loi.

Je trouve cela particulièrement étrange en ce moment où les sociétés de fiducie risquent la faillite. Ce dont nous avons besoin, c'est d'exercer des contrôles plus efficaces sur les banques. Le député de Mississauga l'a dit au cours d'un débat antérieur sur cette question. Il a évoqué les cas de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada et l'idée que chacun attend de l'autre qu'il fasse le travail en premier. Pourquoi avoir deux vérificateurs? Je laisse à Gilles le soin de répondre.

Le problème ne vient pas du fait qu'il y ait deux vérificateurs. Cela n'a rien changé au cas de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Peut-être que ce qu'il faut faire, c'est réglementer les vérificateurs qui font rapport au Bureau du surintendant des institutions financières. Mais non, on a réduit à un le nombre de

vérificateurs. Quand il s'agit de ces grandes institutions financières, et croyez-moi elles ne sont pas petites, il faut avoir une seconde opinion.

Supposez que vous allez chez le médecin parce que vous ne vous sentez pas bien. Celui-ci vous examine et vous dit: «Je pense que c'est le foie.» Si le patient n'est pas satisfait du diagnostic de son médecin, il va en voir un autre qui lui dit: «Vous avez quelque chose aux reins.»

À mon avis, le système de secours est très important pour assurer une réglementation efficace des institutions financières. Michael Mackenzie a comparu devant le Comité des finances à propos d'une enquête sur les activités du Standard Trust. Nous n'avons eu qu'une seule réunion pour étudier ce trust. Le président n'a pas jugé bon de demander une autre réunion afin de poursuivre cette enquête. Michael Mackenzie, surintendant du BSIF, a fait ressortir à quel point tout dépend de la vérification extérieure des institutions financières fournie au BSIF. Il a insisté à maintes reprises combien il comptait souvent sur la vérification extérieure parce que le BSIF ne dispose pas des moyens nécessaires pour vérifier toutes les institutions financières de notre pays.

J'ai essayé dans ces motions de remettre dans la Loi sur les banques ce qu'avait supprimé un président si désireux de terminer l'étude du projet de loi en comité qu'il était prêt à renoncer aux deux vérificateurs pour les banques. Je demande au ministre de revoir la question parce que c'est une décision prise à la hâte. Une fois ces projets de loi adoptés, nous serons confrontés à une situation complètement nouvelle.

Les banques pourront posséder des compagnies d'assurance et des sociétés de fiducie. Elles pourront faire toutes sortes de choses. Et nous que disons-nous? Nous allons supprimer l'un des gardiens.

À mon avis, il s'agit d'une décision prise à la hâte par un président qui voulait montrer combien il était compétent en faisant étudier de longs projets de loi au comité. Je pense que cette décision est inconsidérée et prise trop à la hâte.

Je demande au ministre de rétablir les deux vérificateurs dans la Loi sur les banques. J'irai jusqu'à proposer, et je l'ai fait dans le débat sur le projet de loi C-4, que nous devrions avoir deux vérificateurs pour les grandes sociétés de fiducie, parce qu'elles aussi vont pouvoir croître d'une manière entièrement différente. Elles vont envahir le marché. On fait toujours appel au public, aux investisseurs, aux actionnaires et, surtout, aux contribuables.